

Fonds de contrepartie pour le Sahel
L'AQOCI salue l'initiative du gouvernement fédéral mais en questionne la distribution

Montréal, le 21 août 2012 – Le 7 août dernier, le gouvernement fédéral a démontré son appui envers les populations du Sahel aux prises avec une grave crise alimentaire et humanitaire, en mettant sur pied le Fonds de contrepartie pour le Sahel.

En vertu de ce fonds, le gouvernement fait appel à la générosité de la population canadienne et s'engage à attribuer une somme égale à celle versée par les Canadiennes et les Canadiens à des organismes de bienfaisance du Canada actifs au Sahel.

L'Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI) tient à féliciter le gouvernement canadien pour cette initiative solidaire, mais s'inquiète de la façon dont seront réparties les sommes amassées dans le Fonds de contrepartie pour le Sahel. En effet, il est clairement expliqué dans l'annonce du gouvernement fédéral que les organisations canadiennes qui amasseront des dons admissibles à la contrepartie ne recevront pas les montants égalés par le gouvernement :

« Les organismes de bienfaisance canadiens enregistrés qui recueillent des dons admissibles au Fonds de contrepartie pour le Sahel ne recevront pas un montant équivalent du gouvernement du Canada. Pour chaque dollar admissible recueilli, le gouvernement du Canada versera un dollar au Fonds de contrepartie pour le Sahel, qui sera géré séparément par l'ACDI ».¹

Cette pratique est relativement nouvelle et semble inéquitable aux yeux de l'AQOCI et de ses membres. À titre d'exemple, lors de la crise qui a touché la Corne de l'Afrique, les organisations humanitaires canadiennes ont recueilli 70 millions \$ auprès du public mais n'ont reçu que 15 millions \$ du gouvernement. Dans le passé, pour chaque dollar amassé par une organisation, le gouvernement remettait directement à celle-ci un montant équivalent. Les organismes humanitaires ont l'expérience et les outils nécessaires pour fournir une aide rapide et efficace en situation de crise : ils sont présents sur le terrain et ont des relations établies avec des partenaires locaux. De plus, il s'agit de la façon la moins coûteuse pour aider les populations affectées.

« Les organisations humanitaires arrivent à recueillir des fonds pour l'urgence parce qu'elles ont une crédibilité et une expertise reconnue par la population », affirme Denis Labelle, président de l'AQOCI. Selon M. Labelle, « il serait logique que les fonds du gouvernement aillent à ces organisations et non pas dans un fonds commun qui est par la suite redistribué par un système d'appel d'offres, ce qui a pour effet d'allonger le processus et de retarder l'accès des populations locales à l'aide d'urgence ».

L'AQOCI et ses membres déplorent le manque de clarté de la part du gouvernement fédéral en ce qui concerne la redistribution des sommes du Fonds de contrepartie pour le Sahel ainsi que le manque de

¹ Tiré du site Internet de l'Agence canadienne de développement international
<http://www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/ACDI-CIDA.nsf/Fr/CAR-86164239-SAQ?OpenDocument>

transparence quant aux critères de sélection visant à déterminer quels sont ceux qui en bénéficieront. Ils exhortent donc le gouvernement à attribuer la contrepartie aux organismes ayant amassé des dons pour les pays du Sahel, plutôt que de répartir de façon aléatoire les sommes accumulées à des organisations canadiennes et internationales n'ayant pas nécessairement participé aux collectes de fonds.

L'AQOCI et ses membres réitèrent leur solidarité envers les pays du Sahel subissant cette grave crise humanitaire, alimentaire et économique et incitent vivement la population québécoise et canadienne à donner généreusement, malgré la position ambiguë du gouvernement du Canada.

-30-

Pour information

Élisabeth Cloutier

Chargée des communications

Association québécoise des organismes
de coopération internationale (AQOCI)

communications@aqoci.qc.ca

514 871-1086, poste 205

L'[Association québécoise des organismes de coopération internationale \(AQOCI\)](#) regroupe 65 organisations qui œuvrent, à l'étranger et au Québec, pour un développement durable et humain. L'AQOCI a pour mission de soutenir le travail de ses membres ainsi que leurs initiatives en faveur de la solidarité internationale. En s'appuyant sur la force de son réseau, l'AQOCI œuvre à l'éradication de la pauvreté et à la construction d'un monde basé sur des principes de justice, d'inclusion, d'égalité et de respect des droits humains. www.aqoci.qc.ca